

La Liste rouge des espèces menacées en France

Requins, raies et chimères de France métropolitaine



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Les requins et raies de France métropolitaine menacés par une pêche non durable

D'après les résultats de la Liste rouge des espèces menacées en France, au moins 11 espèces de requins et de raies sont menacées dans les eaux de France métropolitaine. Les analyses ont été conduites par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, avec la contribution d'un panel de spécialistes. Elles ont porté sur l'ensemble des poissons dits "cartilagineux", comprenant les requins, les raies et les chimères.

Etat des lieux

L'impact de la pêche est la principale cause du déclin de ces espèces. L'exploitation des requins et des raies s'est fortement développée dans les années 80, en réponse à l'épuisement des stocks de poissons "conventionnels" et à l'augmentation de la demande. La pêche industrielle s'est alors intéressée à de nouvelles ressources, toujours plus au large et plus profondes, et à de nouvelles espèces, dont les requins. Dans ce contexte, la France figure au rang des grands pays pêcheurs de requins et de raies, dont la chair blanche et sans arrêtes est désormais couramment trouvée sur les étals et dans la restauration collective.

Or, ces poissons présentent généralement une croissance lente et une faible fécondité, en particulier les espèces des grands fonds, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la surpêche. Le Squale-chagrin de l'Atlantique a ainsi vu sa population s'effondrer en seulement 12 ans d'exploitation, jusqu'à ce que sa pêche s'arrête finalement d'elle-même, par manque de rentabilité. Vivant jusqu'à 4 000 m de fond, ce requin classé "En danger" était pêché pour sa chair, son cartilage et son huile de foie, utilisée dans des cosmétiques et des gélules de vitamines.

En prélevant des espèces plus vite qu'elles ne se reproduisent, la surpêche a également provoqué le déclin drastique de poissons autrefois communs sur nos côtes, comme l'Ange de mer commun, un requin au corps aplati, et la Raie blanche. Tous deux sont désormais classés "En danger critique".

Aujourd'hui, pour compenser le déclin des espèces surexploitées, les bateaux de pêche se tournent vers de nouvelles espèces qui se raréfient à leur tour. La Raie bouclée, classée "Vulnérable", a pendant longtemps été la principale raie pêchée en France, jusqu'à ce qu'elle devienne beaucoup moins abondante et qu'elle soit remplacée sur les étals par une autre raie, la Raie fleurie. Mais la pêche ciblée de cette dernière a provoqué son déclin et celle-ci, devenue "Vulnérable" à son tour, a elle-même dû être remplacée par d'autres raies sur les marchés.



■ Le Requin peau bleue (*Prionace glauca*), classé en catégorie "Quasi menacée"
© Fred Buyle / nektos

Plusieurs espèces sont désormais interdites de pêche ou soumises à des quotas pour contrôler et limiter leurs prises. L'état des lieux est préoccupant pour 11 espèces mais cette situation pourrait en concerner d'autres, car l'état des populations de la majorité des requins et des raies reste globalement inconnu dans les eaux métropolitaines : faute d'informations disponibles, les trois quarts des espèces ont dû être placées en catégorie "Données insuffisantes". C'est par exemple le cas de l'Emissole tachetée, commercialisée sous le nom de "saumonette", et du Requin hà, deux poissons pour lesquels la pression de pêche est pourtant en augmentation.

Malgré les protections mises en place, le rétablissement des populations est lent et des espèces protégées restent victimes de prises accidentelles par les chaluts de fonds, comme le Squale-chagrin de l'Atlantique, ou par les filets de surface, comme le Requin-pèlerin.

L'état des lieux réalisé appelle à un renforcement des mesures de contrôle et de suivi de la pêche pour préserver les populations avant qu'elles ne s'effondrent, et à une amélioration des connaissances par des suivis scientifiques systématiques et une meilleure récolte des données de pêche, pour mieux connaître ces espèces et l'état de leurs populations en métropole.

■ Requins, raies et chimères de France métropolitaine

Démarche d'évaluation

Dans le cadre de l'élaboration de la Liste rouge nationale, l'état des lieux réalisé a porté sur l'ensemble des requins, des raies et des chimères de France métropolitaine. Appartenant aux groupes des élasmobranches et des holocéphales, ces espèces constituent les "poissons cartilagineux".

Les évaluations ont été menées par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle. Elles ont mobilisé l'expertise et les connaissances d'un groupe de spécialistes qui a analysé l'ensemble des informations disponibles et déterminé, pour chacune des espèces, une catégorie selon la méthodologie de l'UICN. La validation collégiale des résultats est intervenue au cours d'un atelier organisé en avril 2013.

Au total, 98 espèces sont présentes au sein de la zone économique exclusive métropolitaine (Atlantique, Manche, Mer du Nord et Méditerranée). Conformément à la méthodologie, les espèces occasionnelles n'ont pas été soumises à l'évaluation et ont été classées en catégorie "Non applicable". Cette situation concerne 15 espèces, comme le Requin-dormeur (*Ginglymostoma cirratum*) ou la Raie-miroir (*Raja miraletus*), deux poissons des mers tropicales observés de manière occasionnelle en métropole.

Finalement, l'évaluation a porté sur 50 espèces de requins, 27 raies et 6 chimères, soit 83 espèces passées au crible des critères de l'UICN. Le bilan synthétique de ces évaluations est présenté ci-dessous et les résultats détaillés p. 8 à 10.



■ La Mante de Méditerranée (*Mobula mobular*), une espèce classée "En danger"
© Maurizio Würtz / Artescienza

La Liste rouge des espèces menacées en France

Coordination

Sébastien Moncorps (directeur de l'UICN France), Jean-Philippe Siblet (directeur du SPN / MNHN)

Mise en œuvre

Aurore Cavois (UICN France), Guillaume Gigot (SPN / MNHN), Patrick Haffner (SPN / MNHN), Florian Kirchner (UICN France)

Chapitre Requins, raies et chimères de France métropolitaine

Compilation des données et pré-évaluations

Yoann Allanic (MNHN) et Bernard Seret (IRD)

Comité d'évaluation

Experts : Rui Coelho (University of Algarve), Sarah Fowler (Nature Bureau), Agathe Lefranc (APECS), Bernard Seret (IRD)

Evaluateurs Liste rouge : Guillaume Gigot (MNHN), Florian Kirchner (UICN France)

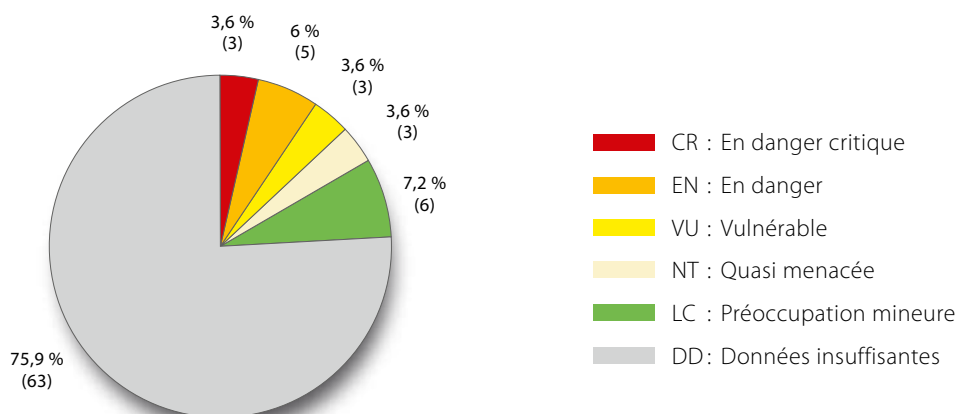
Autre contributeur

Samuel Iglesias (MNHN)

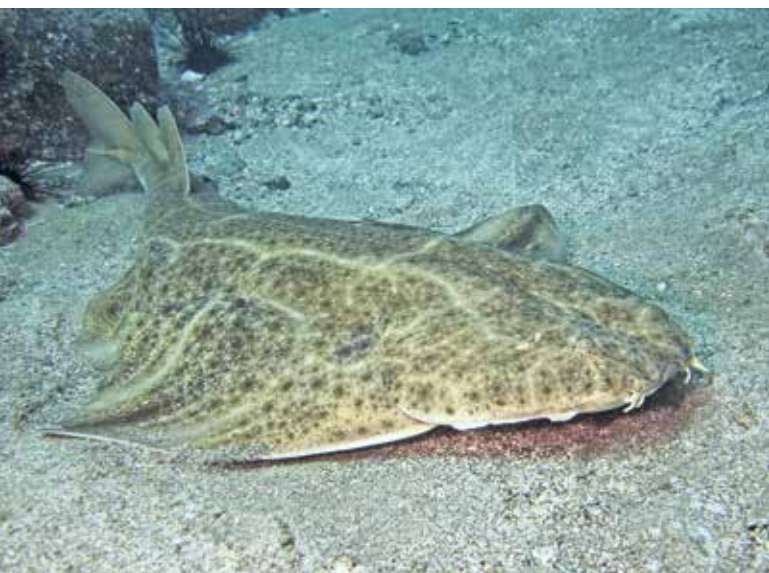
Réalisation du document

Aurore Cavois (UICN France)

Répartition des 83 espèces de requins, de raies et de chimères évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



■ Quelques exemples



© Stéphane Jamme / Les Aquanautes

Ange de mer commun

Squatina squatina

CR

Ce requin au corps aplati, pouvant mesurer plus de 2 m, doit son nom à la forme de ses grandes nageoires pectorales. Actif la nuit, il se nourrit en happant les poissons passant à ses côtés, et passe la journée enfoui dans le sable. Autrefois commun sur toutes les côtes de l'Afrique du Nord jusqu'en Scandinavie, sa présence importante dans les eaux méditerranéennes pourrait même avoir été à l'origine du nom de la Baie des Anges de Nice. Ce requin était par le passé considéré comme abondant et couramment trouvé sur les étals des marchés à poissons.

Fortement pêché pour sa chair très appréciée, il a aujourd'hui disparu de la Mer du Nord et de la Manche, et il est désormais rare sur les côtes atlantiques et méditerranéennes. La pêche côtière, qui s'est extrêmement intensifiée ces 50 dernières années, est responsable du déclin dramatique de ce poisson classé "En danger critique", dont les populations ont chuté de plus de 80 % en 50 ans. Bien que désormais protégé et interdit de pêche en Europe, l'Ange de mer commun reste menacé par la pêche côtière. Il est en effet régulièrement piégé de manière accidentelle par les chaluts qui raclent les fonds sableux où il vit, et par les filets et les lignes de fond.

Squale-chagrin de l'Atlantique

Centrophorus squamosus

EN

Le Squale-chagrin de l'Atlantique est un requin de profondeur, qui vit entre 200 et 4 000 m de fond. Pêché pour sa chair, son huile de foie et son cartilage, il est un parfait exemple de la non-durabilité de la pêche profonde telle qu'elle est menée actuellement.

Vers la fin des années 1980, avec l'épuisement des stocks de poissons dans les zones proches des côtes, les bateaux ont été contraints de chercher de nouvelles ressources plus au large et plus profondes. Les technologies ont évolué et les moyens de pêche ont été déployés pour accéder aux espèces de grands fonds, jusqu'à 2 000 m de profondeur.

C'est dans ce contexte que la pêche des requins « siki », catégorie commerciale regroupant plusieurs requins dont le Squale-chagrin de l'Atlantique, a débuté dans les années 1990. Cette nouvelle ressource a représenté un Eldorado pendant quelques années. La chair de ces requins était consommée, l'huile de leur foie utilisée pour la production de cosmétiques et de gélules riches en vitamines, et leur cartilage dans les traitements contre l'arthrose.



© Bernard Seret

Mais en l'espace de douze ans seulement, cette pêche industrielle a entraîné un effondrement de la population du Squale-chagrin de l'Atlantique. Avec une réduction de ses populations de plus de 70 %, sa pêche s'est finalement arrêtée d'elle-même, par manque de rentabilité. Comme beaucoup d'animaux de profondeur, ce requin présente une biologie particulière, marquée par une croissance lente, une maturité tardive et une faible fécondité. Il est ainsi particulièrement sensible à la surexploitation. Malgré l'interdiction européenne de sa pêche, le rétablissement de ses populations prendra du temps.

Raie bouclée

Raja clavata

VU



© Bernard Seret

Classée parmi les espèces "Vulnérables", cette raie se reconnaît aux épines calcifiées en forme de boucles qu'elle porte sur le dos et le ventre. On la trouve le long des côtes de la Norvège à l'Afrique du Sud, jusqu'à 200 m de profondeur. Pendant longtemps, la Raie bouclée a été la principale raie pêchée en France, en particulier en Manche et en Mer du Nord, ainsi que dans le golfe de Gascogne.

Mais cette pêche a provoqué un fort déclin de ses populations, estimé à plus de 30 % en à peine 30 ans. Devenue moins abondante, l'espèce a été remplacée sur les étals par une autre raie, la Raie fleurie. Mais la pêche ciblée de cette espèce a provoqué son déclin et cette dernière est elle-même devenue moins abondante, et à son tour remplacée par d'autres raies sur les marchés. Ainsi, bien que la production totale de raies paraisse stable en France métropolitaine, les bateaux de pêche se tournent en réalité successivement vers de nouvelles ressources, pour compenser le déclin des espèces tour à tour surexploitées.

Aujourd'hui, les populations de la Raie bouclée semblent s'être stabilisées, grâce à la mise en place de quotas de pêche au niveau européen. À l'avenir, il faudra veiller à ce que ces quotas respectent bien les capacités de renouvellement de l'espèce, pour éviter qu'elle ne soit à nouveau surexploitée.

Emissole tachetée

Mustelus asterias

DD

L'Emissole tachetée est la plus courante des trois espèces d'émissoles présentes en métropole. Réparti le long des côtes de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, ce requin nocturne vit généralement près du fond, dans des zones de sable, de vase ou d'herbiers, jusqu'à 350 m de profondeur.

Comme l'Aiguillat commun, les émissoles sont commercialisées sous l'appellation « saumonette », c'est-à-dire vendues sur les étals sans leur peau ni leur tête. Depuis la protection de l'Aiguillat commun, désormais interdit de pêche suite à la chute de plus de 70 % de ses populations, leur exploitation s'est envolée.



© Christian Le Breton

Cependant, à l'échelle nationale, il n'existe pas de données de pêche précises pour ces espèces, dont les débarquements interviennent en mélange avec d'autres requins. L'Emissole tachetée a donc été classée en catégorie "Données insuffisantes". Une amélioration de la collecte de données pour les espèces commercialisées apparaît indispensable pour évaluer rigoureusement l'état des populations et s'assurer de modes de pêche durables.

■ Quelques exemples

Raie brunette

Raja undulata

DD

La Raie brunette est une espèce relativement commune le long des côtes de l'Atlantique Est et de la Manche, et plus rare en Méditerranée. Ses populations sont observées sous la forme de regroupements, formés par la concentration d'individus. Cette situation la rend particulièrement vulnérable à la pêche ciblée, visant en priorité l'espèce avec des méthodes adaptées. Au sein de l'Union européenne, la pêche ciblée de la Raie brunette a donc été interdite.

Parmi les informations actuellement disponibles, certaines montrent un fort déclin local de l'espèce, notamment en Irlande sur la base des données provenant de la pêche sportive. Mais les informations manquent sur sa situation générale dans les eaux européennes et des vues contradictoires s'opposent quant à l'état réel de ses populations en France. Dans l'attente de données scientifiques étayées, la Raie brunette a été classée en catégorie "Données insuffisantes" au niveau national.



© Christian Le Breton

Requin hô

Galeorhinus galeus

DD

Largement réparti dans toutes les mers du globe, ce requin d'environ 2 m vit surtout près des côtes et jusqu'à 500 m de profondeur. Le Requin hô est une espèce à vie longue, qui peut atteindre l'âge de 60 ans. Il est pêché pour son huile de foie et ses ailerons, ainsi que pour sa chair.



© Bernard Seret

Tout comme les émissoles, le Requin hô a vu sa pêche augmenter suite à la protection de l'Aiguillat commun. Cet accroissement des prises laisse craindre un déclin de l'espèce, sensible aux risques de surexploitation et à la dégradation de son habitat côtier.

Cependant, les données manquent pour apprécier sa situation et son déclin éventuel. Cette espèce est en effet souvent débarquée et vendue en mélange avec d'autres espèces dans la catégorie « requins divers ». Le nombre de tonnes pêchées chaque année reste donc inconnu et l'évolution de ses populations ne peut être mesurée. Par manque d'informations, il a donc été placé en catégorie "Données insuffisantes".



© François Würz / Les Aquanautes

Requin-pèlerin

Cetorhinus maximus

VU

Avec ses 12 m de long et ses 4 à 5 tonnes, le Requin-pèlerin est le deuxième plus grand poisson au monde. Malgré ses dimensions, ce géant inoffensif ne se nourrit que d'animaux microscopiques, formant le zooplancton. On peut le rencontrer dans les eaux de France métropolitaine au printemps et en été, dans certains secteurs côtiers, nageant lentement la gueule ouverte pour se nourrir en filtrant l'eau. Présent dans les océans tempérés et froids des deux hémisphères, ce requin migrateur entreprend de façon saisonnière de longs voyages, dont les routes et la nature restent encore méconnues.

Son comportement indolent et sa tendance à nager en surface à proximité des côtes en ont fait une ressource facilement accessible. Il a ainsi été pêché partout dans le monde durant plus de deux siècles pour sa chair, mais surtout pour son énorme foie riche en huile. Or, avec une croissance très lente, une maturité sexuelle tardive et une fécondité faible, ce requin est particulièrement sensible à la pression de la pêche. Les captures importantes dont il a été l'objet ont causé un effondrement de ses populations, qui provoqua en retour l'arrêt de la pêche ciblée en France dans les années 1990.

Désormais interdit de pêche en Europe, le Requin-pèlerin n'en reste pas moins menacé et classé en catégorie "Vulnérable". Les populations anciennement exploitées ne se sont toujours pas

reconstituées et des captures accidentelles ou des collisions sont encore constatées chaque année. Pour mieux connaître sa situation en France métropolitaine, un programme de suivi a été développé par l'APECS (Association pour l'étude et la protection des Sélaciens), qui invite les usagers de la mer à transmettre leurs observations, pour accroître les données disponibles et améliorer les connaissances sur sa biologie et ses populations.



© Renaud Herbert / APECS

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Requins de France métropolitaine

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Tendance*	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Squatinae	<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer commun	?	CR	CR
Centrophoridae	<i>Centrophorus granulosus</i>	Requin-chagrin	?	EN	VU
Centrophoridae	<i>Centrophorus squamosus</i>	Squale-chagrin de l'Atlantique	?	EN	VU
Lamnidae	<i>Lamna nasus</i>	Requin-taupe commun	?	EN	VU
Squalidae	<i>Squalus acanthias</i>	Aiguillat commun	?	EN	VU
Cetorhinidae	<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin-pèlerin	?	VU	VU
Carcharhinidae	<i>Prionace glauca</i>	Requin peau bleue	→	NT	NT
Etmopteridae	<i>Centrosyllium fabricii</i>	Aiguillat noir	?	NT	LC
Scyliorhinidae	<i>Galeus melastomus</i>	Chien espagnol	→	LC	LC
Scyliorhinidae	<i>Scyliorhinus canicula</i>	Petite roussette	→	LC	LC
Scyliorhinidae	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	Grande roussette	→	LC	NT
Alopiidae	<i>Alopias vulpinus</i>	Requin-renard commun	?	DD	VU
Carcharhinidae	<i>Carcharhinus brachyurus</i>	Requin cuivré	?	DD	NT
Carcharhinidae	<i>Carcharhinus brevipinna</i>	Requin-tisserand	?	DD	NT
Carcharhinidae	<i>Carcharhinus limbatus</i>	Requin bordé	?	DD	NT
Carcharhinidae	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Requin gris	?	DD	VU
Centrophoridae	<i>Deania calcea</i>	Squale-savate	?	DD	LC
Chlamydoselachidae	<i>Chlamydoselachus anguineus</i>	Requin-lézard	?	DD	NT
Dalatiidae	<i>Centroscymsus coelolepis</i>	Pailona commun	?	DD	NT
Dalatiidae	<i>Dalatis licha</i>	Squale-liche	?	DD	NT
Dalatiidae	<i>Scymnodon ringens</i>	Squale-grogneur commun	?	DD	DD
Dalatiidae	<i>Squaliolus laticaudus</i>	Squale nain	?	DD	LC
Echinorhinidae	<i>Echinorhinus brucus</i>	Squale bouclé	?	DD	DD
Etmopteridae	<i>Etmopterus princeps</i>	Sagre rude	?	DD	DD
Etmopteridae	<i>Etmopterus spinax</i>	Sagre commun	?	DD	LC
Hexanchidae	<i>Heptranchias perlo</i>	Perlon	?	DD	NT
Hexanchidae	<i>Hexanchus griseus</i>	Griset	?	DD	NT
Lamnidae	<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	?	DD	VU
Mitsukurinidae	<i>Mitsukurina owstoni</i>	Requin-lutin	?	DD	LC
Odontaspidae	<i>Carcharias taurus</i>	Requin-taureau	?	DD	VU
Odontaspidae	<i>Odontaspis ferox</i>	Requin-féroce	?	DD	VU
Oxynotidae	<i>Oxynotus centrina</i>	Centrine commune	?	DD	VU
Oxynotidae	<i>Oxynotus paradoxus</i>	Humantin	?	DD	DD
Pseudotriakidae	<i>Pseudotriakis microdon</i>	Requin à longue dorsale	?	DD	DD
Scyliorhinidae	<i>Apristurus melanoasper</i>	Holbiche noire	?	DD	DD
Somniosidae	<i>Centroselachus crepidater</i>	Pailona à long nez	?	DD	LC
Somniosidae	<i>Somniosus microcephalus</i>	Laimargue du Groenland	?	DD	NT
Somniosidae	<i>Somniosus rostratus</i>	Laimargue de Méditerranée	?	DD	DD
Somniosidae	<i>Zameus squamulosus</i>	Squale-grogneur velouté	?	DD	DD
Sphyrnidae	<i>Sphyrna lewini</i>	Requin-marteau halicorne	?	DD	EN
Sphyrnidae	<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand requin-marteau	?	DD	EN
Sphyrnidae	<i>Sphyrna zygaena</i>	Requin-marteau commun	?	DD	VU
Squalidae	<i>Squalus blainville</i>	Aiguillat-coq	?	DD	DD
Squalidae	<i>Squalus uyato</i>	Petit squale-chagrin	?	DD	DD
Squatinae	<i>Squatina aculeata</i>	Ange de mer épineux	?	DD	CR
Squatinae	<i>Squatina oculata</i>	Ange de mer ocellé	?	DD	CR
Triakidae	<i>Galeorhinus galeus</i>	Requin hà	?	DD	VU
Triakidae	<i>Mustelus asterias</i>	Émissole tachetée	?	DD	LC
Triakidae	<i>Mustelus mustelus</i>	Émissole lisse	?	DD	VU
Triakidae	<i>Mustelus punctulatus</i>	Émissole pointillée	?	DD	DD

Raies de France métropolitaine

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Tendance*	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Rajidae	<i>Dipturus intermedia</i>		↘	CR	NE
Rajidae	<i>Rostroraja alba</i>	Raie blanche	?	CR	EN
Myliobatidae	<i>Mobula mobular</i>	Mante de Méditerranée	?	EN	EN
Rajidae	<i>Leucoraja naevus</i>	Raie fleurie	→	VU	LC
Rajidae	<i>Raja clavata</i>	Raie bouclée	→	VU	NT
Rajidae	<i>Dipturus oxyrinchus</i>	Pocheteau noir	?	NT	NT
Dasyatidae	<i>Dasyatis pastinaca</i>	Raie pastenague	?	LC	DD
Dasyatidae	<i>Pteroplatytrygon violacea</i>	Pastenague violette	↗	LC	LC
Torpedinidae	<i>Torpedo marmorata</i>	Torpille marbrée	→	LC	DD
Arhynchobatidae	<i>Bathyrhaja pallida</i>	Raie pâle	?	DD	LC
Arhynchobatidae	<i>Bathyrhaja richardsoni</i>	Raie de Richardson	?	DD	LC
Dasyatidae	<i>Dasyatis centroura</i>	Pastenague épineuse	?	DD	LC
Dasyatidae	<i>Dasyatis tortonesei</i>	Pastenague de Tortonese	?	DD	DD
Gymnuridae	<i>Gymnura altavela</i>	Raie-papillon épineuse	?	DD	VU
Myliobatidae	<i>Myliobatis aquila</i>	Aigle de mer commun	?	DD	DD
Rajidae	<i>Dipturus batis</i>	Pocheteau gris	?	DD	NE
Rajidae	<i>Leucoraja circularis</i>	Raie circulaire	?	DD	VU
Rajidae	<i>Leucoraja fullonica</i>	Raie chardon	?	DD	NT
Rajidae	<i>Raja asterias</i>	Raie étoilée	?	DD	LC
Rajidae	<i>Raja brachyura</i>	Raie lisse	?	DD	NT
Rajidae	<i>Raja microocellata</i>	Raie méléée	?	DD	NT
Rajidae	<i>Raja montagui</i>	Raie douce	?	DD	LC
Rajidae	<i>Raja radula</i>	Raie râpe	?	DD	DD
Rajidae	<i>Raja rondeleti</i>	Raie de Rondelet	?	DD	NE
Rajidae	<i>Raja undulata</i>	Raie brunette	?	DD	EN
Torpedinidae	<i>Torpedo nobiliana</i>	Torpille noire	?	DD	DD
Torpedinidae	<i>Torpedo torpedo</i>	Torpille ocellée	?	DD	DD

Chimères de France métropolitaine

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Tendance*	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Chimaeridae	<i>Chimaera monstrosa</i>	Chimère commune	?	DD	NT
Chimaeridae	<i>Chimaera opalescens</i>	Chimère opale	?	DD	NE
Chimaeridae	<i>Hydrolagus affinis</i>	Chimère à petits yeux	?	DD	LC
Chimaeridae	<i>Hydrolagus mirabilis</i>	Chimère à gros yeux	?	DD	NT
Rhinochimaeridae	<i>Harriotta raleighana</i>	Chimère à nez rigide	?	DD	LC
Rhinochimaeridae	<i>Rhinochimaera atlantica</i>	Chimère à nez mou	?	DD	LC

(*) Tendance d'évolution des populations : en augmentation (↗), en diminution (↘), stable (→) ou inconnue (?).

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Liste des espèces présentes en France métropolitaine non soumises à l'évaluation*

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Alopiidae	<i>Alopias superciliosus</i>	Renard à gros yeux	NA	VU
Carcharhinidae	<i>Galeocerdo cuvier</i>	Requin tigre	NA	NT
Ginglymostomatidae	<i>Ginglymostoma cirratum</i>	Requin-dormeur	NA	DD
Lamnidae	<i>Isurus oxyrinchus</i>	Requin-taupe bleu	NA	VU
Myliobatidae	<i>Pteromylaeus bovinus</i>	Mourine vachette	NA	DD
Pristidae	<i>Pristis pectinata</i>	Poisson-scie tident	NA	CR
Pristidae	<i>Pristis pristis</i>	Poisson-scie commun	NA	CR
Rajidae	<i>Amblyraja radiata</i>	Raie radiée épineuse	NA	VU
Rajidae	<i>Raja miraletus</i>	Raie-miroir	NA	LC
Rajidae	<i>Raja polystigma</i>	Raie tachetée	NA	NT
Rajidae	<i>Rajella fyllae</i>	Raie ronde	NA	LC
Rhinobatidae	<i>Rhinobatos cemiculus</i>	Raie-guitare fousseuse	NA	EN
Rhinobatidae	<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Raie-guitare commune	NA	EN
Rhinopteridae	<i>Rhinoptera marginata</i>	Mourine lusitanienne	NA	NT
Scyliorhinidae	<i>Apristurus aphyodes</i>	Holbiche blanche	NA	DD

(*) Espèces présentes dans les eaux métropolitaines de manière occasionnelle ou marginale.



■ La Chimère commune (*Chimaera monstrosa*), une espèce classée en catégorie "Données insuffisantes" en raison du manque d'informations sur sa situation
© François Würz / Les Aquanautes

Les catégories UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

EW : Espèce éteinte à l'état sauvage

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

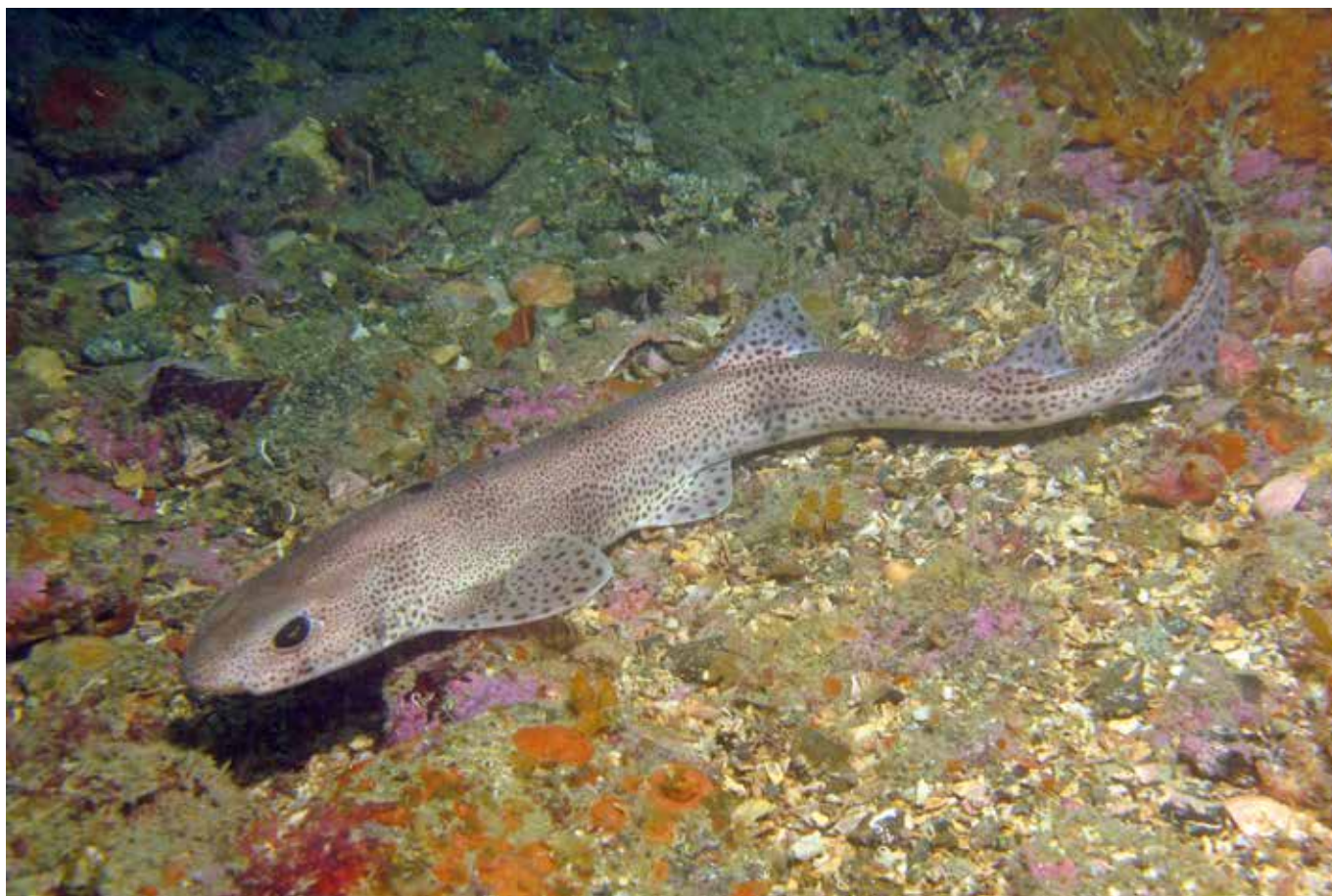
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car présente en France métropolitaine de manière occasionnelle ou marginale)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



■ La Petite roussette (*Scyliorhinus canicula*), classée en catégorie "Préoccupation mineure" © Christian Le Breton

La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 41 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



**Muséum
national
d'Histoire
naturelle**

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Pour réaliser cette mission, il développe un système d'information national sur la nature rassemblant la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

www.mnhn.fr/spn

Avec le soutien de :

